

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 32



N°114

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 22 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Étaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DA SILVA Solène, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BOUCHA Safia.

EMEL Maryse, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège, KARMAN Jean-Jacques.

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ
Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Dominique DANDRIEUX
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Franck LE ROY
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Jean-Paul GILLY
Monsieur Dominique HE
Madame Katalyne BELAIR
Madame Fatima YAOU
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Damien BIDAL
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Sandrine DESIR
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Sandrine GRYNBERG DIAZ

OBJET : Actualisation des tarifs d'entrée, des activités aquatiques et de location des bassins du Centre nautique Marlène Peratou.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre SACK,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 74 du 28/03/2018 revalorisant les tarifs d'entrée, des activités aquatiques et de la location des bassins du centre nautique Marlène Peratou ;

Vu le projet d'actualisation de la grille des tarifs du Centre nautique Marlène Peratou ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs d'entrée, des activités aquatiques et de location des bassins du Centre nautique Marlène Peratou, en tenant compte de l'évolution des coûts de fonctionnement du Centre nautique et des tarifs pratiqués dans les autres établissements à l'échelle de l'agglomération et du Département.

Adoption à l'unanimité par 45 pour , 3 ne prennent pas part au vote(Pierre SACK, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC)

DELIBERE :

ABROGE la délibération n° 74 du 28/03/2018 revalorisant les tarifs d'entrée, des activités aquatiques et de location des bassins du Centre nautique Marlène Peratou.

APPROUVE l'actualisation des tarifs d'entrée, des activités aquatiques et de location des bassins du Centre nautique Marlène Peratou, selon le tableau joint.

Les recettes seront imputées sur :

SERVICE	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	CODE DISPOSITIF
SPORTS	70	70631	323	

Tarifs d'entrée	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Carte magnétique d'adhésion (obligatoire)	2,50 €	2,50 €
Carte de remplacement (en cas de perte)	3,50 €	3,50 €
Tarif individuel Adulte résidant à Aubervilliers	3,50 €	3,50 €
Carte de 10 entrées Adulte résidant à Aubervilliers	29,10 €	29,10 €
<i>Tarif individuel Adulte hors Aubervilliers</i>	4,70 €	5,00 €
<i>Carte de 10 entrées Adulte hors Aubervilliers</i>	39,80 €	42,00 €
Tarif réduit Adulte résidant à Aubervilliers : étudiant, familles nombreuses, plus de 60 ans, carte vermeil, personne en situation de handicap, bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi	2,70 €	2,70 €
Carte de 10 entrées Adulte résidant à Aubervilliers à tarif réduit : étudiant, familles nombreuses, plus de 60 ans, carte vermeil, personne en situation de handicap, bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi	23,30 €	23,30 €
<i>Tarif réduit Adulte hors Aubervilliers : étudiant, familles nombreuses, plus de 60 ans, carte vermeil, personne en situation de handicap, bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi</i>	3,80 €	4,00 €
<i>Cartes de 10 entrées Adulte hors Aubervilliers à tarif réduit : étudiant, familles nombreuses, plus de 60 ans, carte vermeil, personne en situation de handicap, bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi</i>	31,80 €	34,00 €
Tarif individuel Enfant (à partir de 4 ans) résidant à Aubervilliers	2,40 €	2,40 €
Carte de 10 entrées Enfant (à partir de 4 ans) résidant à Aubervilliers	19,10 €	19,10 €
<i>Tarif individuel Enfant (à partir de 4 ans) hors Aubervilliers</i>	3,50 €	3,50 €
<i>Carte de 10 entrées Enfant (à partir de 4 ans) hors d'Aubervilliers</i>	26,30 €	28,00 €
Tarif Groupe d'Aubervilliers	1,80 €	1,80 €
<i>Tarif Groupe hors Aubervilliers</i>	2,60 €	2,80 €
Canicule (déclenchement du seuil d'alerte 3 ou 4)	Inexistant	Gratuit
Tarifs des abonnements		
Abonnement pour 3 mois pour résidant à Aubervilliers	75,80 €	75,80 €

Abonnement pour 6 mois pour résidant à Aubervilliers	140,00 €	130,00 €
Abonnement pour une année pour résidant à Aubervilliers	256,50 €	240 €
<i>Abonnement pour 3 mois hors Aubervilliers</i>	103,40 €	110,00 €
<i>Abonnement pour 6 mois hors Aubervilliers</i>	191,00 €	203,00 €
<i>Abonnement pour une année hors Aubervilliers</i>	350,00 €	370,00 €
Tarifs des activités municipales aquatiques (Aquagym / Bébés dans l'eau / Jardin aquatique)		
1 entrée pour résidant à Aubervilliers	7,40 €	7,40 €
Abonnement de 10 entrées pour résidant à Aubervilliers	51,50 €	51,50 €
<i>1 entrée hors Aubervilliers</i>	10,60 €	11,20 €
<i>Abonnement de 10 entrées hors Aubervilliers</i>	72,00 €	76,00 €
32 séances pour résidant à Aubervilliers	137,00 €	137,00 €
64 séances pour résidant à Aubervilliers	170,00 €	170,00 €
96 séances pour résidant à Aubervilliers	201,00 €	201,00 €
<i>32 séances hors Aubervilliers</i>	170,00 €	180,00 €
<i>64 séances Hors Aubervilliers</i>	210,00 €	222,00 €
<i>96 séances hors Aubervilliers</i>	252,00 €	265,00 €
Tarifs horaires de location par ligne d'eau et pour la fosse		
Ligne d'eau : associations sportives albertvillariennes conventionnées et subventionnées avec l'obligation d'assurer la sécurité et l'encadrement des activités aquatiques	Gratuit	Gratuit
Ligne d'eau : associations sportives albertvillariennes non conventionnées et non subventionnées avec l'obligation d'assurer la sécurité et l'encadrement des activités aquatiques	16,00 €	16,00 €
<i>Ligne d'eau : associations sportives hors commune subventionnées avec l'obligation d'assurer la sécurité et l'encadrement des activités aquatiques</i>	26,50 €	28,00 €
<i>Ligne d'eau : associations sportives hors commune non subventionnées avec l'obligation d'assurer la sécurité et l'encadrement des activités aquatiques</i>	Inexistant	32,00 €

Fosse : associations sportives albertvillariennes conventionnées et subventionnées avec l'obligation d'assurer la sécurité et l'encadrement des activités aquatiques	Inexistant	Gratuit
Fosse : associations sportives albertvillariennes non conventionnées et non subventionnées avec l'obligation d'assurer la sécurité et l'encadrement des activités aquatiques	64,00 €	64,00 €
<i>Fosse : associations sportives hors commune subventionnées avec l'obligation d'assurer la sécurité et l'encadrement des activités aquatiques</i>	191,00 €	200,00 €
<i>Fosse : associations sportives hors commune non subventionnées avec l'obligation d'assurer la sécurité et l'encadrement des activités aquatiques</i>	<i>Inexistant</i>	<i>230,00 €</i>

DIT que le Directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération est transmise au représentant de l'État dans le Département.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers dans les deux mois suivant son adoption, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>) dans un délai de deux mois après son adoption ou dans un délai de deux mois après le refus à un recours gracieux à son encontre, que ce refus soit explicite ou soit implicite né du silence gardé par le Maire pendant un délai de deux mois à compter de sa saisine.

Reçue en préfecture le : 23/06/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20230622-lmc131993-DE-1-1
Publiée le : 23/06/23
Certifiée exécutoire : 23/06/23

Le Maire,

Karine FRANCKET

